

PROGRAMME

DE FORMATION 2021

**Pour toute information complémentaire,**

**vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation / LFSM**

**au 01 42 66 20 70  
ou par mail** [**pole.formation@lfsm.fr**](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **FORMATIONS 2021 PROPOSÉES PAR LE PÔLE MÉDIATION FAMILIALE**  signature_215545328 | | |
| « **PARENTS/ADOS : REPRISE DE RELATION EN MÉDIATION FAMILIALE »** | **4 jours** | **1er module : 23-24 et 25 mars 2021 2ème module : 08 juin 2021 Formatrices : Stéphanie VAUTIER, Catherine PORGE DORANGE et Gabrielle DOUÏEB** |
| **«** **LES RESSOURCES ET OUTILS DE LA MEDIATION POUR L’ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES »** | **2 jours** | **12 et 13 avril 2021 Formatrice : Muriel PICARD BACHELERIE** |
| **« COMMENT ET QUAND ACCCUILLIR L’ENFANT EN MÉDIATION FAMILIALE ? RISQUE OU OPPORTUNITÉ »** | **2 jours** | **22 et 23 juin 2021 Formatrice : Lorraine FILION** |
| **« L’AUDITION DU MINEUR SUR DÉLÉGATION DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES »** | **2 jours** | **07 et 08 octobre 2021 Formatrices : Marie-Laure PESME et Catherine PORGE DORANGE** |
| **« ÊTRE INTERVENANT EN ESPACE RENCONTRE »** | **4 jours** | **1er module : 23 et 24 septembre 2021 2ème module : 09 et 10 décembre 2021 Formateurs : Marina BARTE, Jocelyne DAHAN, Marc JUSTON et Gabrielle DOUÏEB** |
| **« ACCOMPAGNER ET GERER LES EMOTIONS DANS LE CONTEXTE DES CONFLITS FAMILIAUX »** | **2 jours** | **04 et 05 octobre 2021 Formatrice : Marie-Laure PESME** |
| **« PARCOURS DE RELIANCE SÉPARATION PARENTALE »** | **7 jours** | **Module MTE : 16 et 17 Novembre 2021 Module MBP : 18 et 19 Novembre 2021 Module EPS : 29, 30 Novembre et 1er décembre 2021 Formatrices : Brigitte LE BORGNE, Odile BRETTE-DUCLARY, Marie-Christine PRIOLLAUD et Corinne HERBET-DAOUI** |
| **GROUPE D’ANALYSE DE LA PRATIQUE DES MÉDIATEURS FAMILIAUX** | **6 jours** | **Du lundi au vendredi Intervenants : Marina BARTE, Jocelyne DAHAN, Michel LOPEZ, Muriel PICARD BACHELERIE et Stéphanie VAUTIER** |
| **ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES ENCADRANTS ET DIRECTEURS DE SERVICES DE MEDIATION FAMILIALE** | **5 jours** | **Du lundi au vendredi Intervenant : Jocelyne DAHAN** |
| **GROUPE DE SUPERVISION** | **4 jours** | **Possibilité de séances individuelles sur demande Intervenant : Michel LOPEZ** |
| **A RETENIR : JOURNÉE D’ÉTUDE du jeudi 24 juin 2021**  **« FAMILLES : QUI ES TU ? Quelles parentalités pour quels enfants ?**  **Le programme définitif vous sera envoyé en janvier 2021** | | |
| **DIVERSES CONFÉRENCES SERONT ORGANISÉES TOUT AU LONG DE L’ANNÉE 2021**  **Adressez-nous vos coordonnées sur** [**pole.mediation@lfsm.fr**](mailto:pole.mediation@lfsm.fr) **pour que nous puissions vous informer de leur programmation** | | |

Formation

**PARENTS/ADOLESCENTS : REPRISE DE RELATION EN MÉDIATION FAMILIALE**

**Module 1 : Mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 Mars 2021**

**Module 2 : Mardi 08 Juin 2021**

***Les enfants et les adolescents sont confrontés de plain-pied à la séparation de leurs parents et peuvent s’ensuivre des réactions en corrélation avec leur âge, leur construction identitaire et psycho-affective. Par ailleurs, 43% des enfants perdent le contact avec un de leurs deux parents dans les deux à cinq ans qui suivent la séparation parentale. Au travers de notre expérience de médiatrices familiales nous avons pu repérer que les réactions de l’adolescent sont souvent ‘’sans nuances‘’ et, lorsque le conflit des parents perdure, peut se produire une rupture de relation avec le parent dont il ne partage pas le quotidien. La Loi de 2007, modifiée en 2016 et relative à la Protection de l’Enfance confirme que l’enfant est sujet de Droit et indique dans l’article 388-1 du Code Civil, au nom de l’intérêt supérieur du mineur que ‘’ dans toute procédure le concernant, l’enfant capable de discernement peut être entendu‘‘, se pose alors la question de sa place dans le processus de médiation familiale. L’accompagnement par la médiation familiale peut alors resserrer une coparentalité et, dans un temps parallèle, accompagner l’adolescent et son parent pour permettre l’expression des besoins et favoriser la remise en relation. L’adaptation du processus de médiation familiale à ce contexte spécifique nécessite un approfondissement des connaissances et le développement d’aptitudes professionnelles spécifiques. Cette session de formation continue permettra une connaissance de différents modèles d’intervention de cette approche afin que chaque participant puisse construire sa propre manière d’intervenir tout en intégrant le cadre et les techniques spécifiques à ce contexte de la médiation familiale.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette session de formation vise à :

* Rappeler les connaissances psychologiques et notamment la construction identitaire des enfants/des adolescents et la théorie de l’attachement,
* Identifier les besoins spécifiques de l’adolescent,
* Connaître le cadre légal de la place de l’enfant mineur dans le conflit de ses parents,
* Prendre connaissance du cadre et processus spécifiques de la médiation familiale transposés à ce contexte,
* Permettre aux parents de renouer un dialogue pour exercer réellement leur coparentalité et identifier, ensemble les besoins de leur enfant,
* Favoriser l’expression des besoins de l’adolescent,
* Permettre la remise en relation parents/adolescents et accompagner la recherche d’accords parentaux.

**CONTENUS DE LA FORMATION**

Cette session de formation se décompose en deux phases : trois journées articulant théorie et pratique, puis une journée d’approfondissement. Une documentation est adressée en amont de la formation et un cahier pédagogique sera remis le premier jour de la session.

Le programme se décline comme suit :

* Construction identitaire et psychoaffective de l’adolescent,
* Cadre légal de la place de l’enfant mineur,
* Conduite d’entretiens familiaux et d’entretiens avec l’adolescent,
* Processus de médiation familiale adapté à la reprise de relation,
* Présentation de différents modèles d’intervention.

**INTERVENANTS**

* **Stéphanie VAUTIER**, médiatrice familiale DE, Directrice d’Impulsion 54, Formatrice 3j.
* **Catherine PORGE DORANGE**, Avocate au Barreau de Paris, Membre de ‘antenne des mineurs de Paris, Médiatrice, Formatrice ½ j.
* **Gabrielle DOUÏEB**, psychologue clinicienne, spécialisée dans la prise en charge d’enfants témoins de violences intra-familiales ½ j.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

* Exposés théoriques,
* Vidéos,
* Exercices individuels et de groupe,
* Mises en situation.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

**PUBLIC DESTINATAIRE**

Cette formation s’adresse aux : médiateurs familiaux titulaires du DEMF et les médiateurs en exercice ou les médiateurs familiaux en formation.

Le groupe est composé de 15 à 18 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Le groupe peut accueillir a minima quinze professionnels. Si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

**DURÉE ET DATES**

Cette session de formation est de quatre jours : les 23-24 et 25 mars ainsi que le 8 juin 2021, soit 28h au total.  
Les horaires sont fixés de 9h à 17h.

**LIEU**

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COÛT ET VALIDATION**

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 560€ pour la session et par participant dans le cadre d’inscription individuelle ; de 175€/j soit 700€ pour la session et par participant dans le cadre d’une prise en charge employeur.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d’une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (28 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l’issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Formation

# LES RESSOURCES ET OUTILS DE LA MEDIATION

# POUR L’ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

**Lundi 12 et mardi 13 avril 2021**

***Les professionnels en relation avec les familles, les travailleurs sociaux et les acteurs du judiciaire, sont régulièrement confrontés à des situations difficiles, voire conflictuelles.***

***Comment adopter une attitude à la fois ouverte et ferme qui permette de désamorcer le conflit et le cas échéant, d'orienter la famille vers la médiation familiale ? Comment trouver en soi les ressources pour apaiser la situation ?***

***Cette formation permettra de sensibiliser les professionnels aux principes de la médiation, de leur faire connaître les outils et ressources nécessaires pour leur permettre de définir une méthodologie adaptée à leur contexte d’exercice.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette session de formation vise à :

* Découvrir le contexte et le cadre de médiation.
* Savoir repérer les points d’appui de son expertise personnelle et professionnelle face au conflit.
* Acquérir une méthodologie et des techniques d’intervention issues de la médiation.

**CONTENUS DE LA FORMATION**

Cette session de formation se décompose en deux sessions de deux jours indissociables.

Le programme se décline comme suit :

**Jour 1** Apports théoriques sur la médiation, le conflit et ses modes de régulation et seront présenter, plus précisément :

* Conflit, litige, violence, agressivité les distinguer pour mieux les appréhender.
* Identifier et Comprendre les mécanismes du conflit.
* S’initier aux modes alternatifs de régulation du conflit.

**Jour 2 Adapter les outils de la médiation au contexte professionnels des participants :**

* Approche psychosociale des situations issues de la pratique des participants.
* Comment se situer et intervenir en tiers.
* Comment proposer l’intervention d’un tiers professionnel.

**INTERVENANTS**

**Muriel PICARD BACHELERIE** Médiatrice Familiale DE expérimentée, responsable de formation au Diplôme d’Etat de médiateur Familial, Analyseure des pratiques professionnelles depuis de nombreuses années.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

Une flexibilité sera mise en œuvre pour adapter la formation aux besoins exprimés par les participants.

La pédagogie utilisée prend appui sur des :

* Mises en situation, jeux de rôles
* Supports pédagogiques divers (Vidéos, padlet, outils numériques…)

**PUBLIC DESTINATAIRE**

Cette formation s’adresse aux professionnels du champ social et médico-social, aux professionnels exerçant une fonction d’encadrement au sein d’Espace de Rencontre ou de médiation familiale, aux avocats et personnels du champ judiciaire, aux secrétaires de service de médiation familiale, les bénévoles engagés au sein du milieu associatif.

**DUREE ET DATES**

Cette session de formation est d’une durée de deux journées les : **lundi 12 et mardi 13 avril 2021**

Les horaires sont fixés de 9h à 17h soit 14 h au total.

**LIEU**

A Paris : LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

**COUT ET VALIDATION**

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 280€ pour la session et par participant dans le cadre d’inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d’une prise en charge employeur.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d’une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (14 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l’issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Formation

**COMMENT ET QUAND ACCUEILLIR L’ENFANT EN MÉDIATION FAMILIALE ? RISQUE OU OPPORTUNITÉ ?**

**Mardi 22 et mercredi 23 Juin 2021**

***La place de l’enfant en médiation familiale suscite de plus en plus d’intérêt tant chez les parents qu’au sein des médiateurs. Quand la présence des enfants en médiation est-elle appropriée ? Quel contrat conclure avec les parents et quelle préparation de l’enfant ? Comment intégrer l’enfant ? Comment assurer un maximum d’impact de son implication au sein de ce processus ? Comment ne pas amplifier le conflit de loyauté chez l’enfant?***

***Des études menées aux États-Unis, en Australie et Nouvelle-Zélande ont mis en valeur la place de l’enfant au cours de la médiation de ses parents. Une étude est en cours au Québec par une équipe de chercheurs sur ce thème.***

***Impliquer un enfant au cours du processus est un travail délicat qui nécessite des connaissances et une formation. C’est pourquoi la formation s’échelonne sur deux journées complètes afin de bien saisir les enjeux, développer des compétences spécifiques et éviter les écueils.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour objectifs de :

* Développer des compétences pour intégrer l’enfant en médiation et tirer le meilleur parti de cette approche pour responsabiliser les parents.
* Acquérir des habiletés pour favoriser l’expression de l’enfant à travers le dessin, le jeu, la parole lors des entretiens individuels et familiaux
* Soutenir l’enfant dans l’expression de ses besoins, ses plaisirs, ses difficultés et ses préférences lors de l’entrevue familiale
* Faire l’apprentissage de techniques efficaces pour aider le père et la mère à établir un plan parental en fonction des compétences de chacun et des besoins de leur enfant

**CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION**

La formation abordera les aspects suivants :

* État des connaissances et résultats de recherches sur les besoins et réactions des enfants à la séparation des enfants, selon les différents groupes d’âge
* Pourquoi, quand et comment ouvrir la porte à l’enfant dans la médiation de ses parents
* Présentation de modèles d’implication de l’enfant au cours d’une médiation
* Vidéo donnant la parole à des enfants ayant rencontré un médiateur
* Vidéos illustrant des entretiens avec des enfants et leurs parents

**INTERVENANT**

**Lorraine FILION** est travailleuse sociale, médiatrice familiale et chef retraitée du service d’expertise psychosociale et de médiation à la famille auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal. Elle coanime avec un avocat depuis 2012 les séances de parentalité après la rupture dans le cadre des services offerts par le ministère de la Justice dans tous les districts judiciaires du Québec. Elle a mis en place et animé pendant 20 ans des groupes de paroles d’enfants de parents séparés à Montréal. Madame Filion a mis en place à l’automne 2015 des ateliers de coparentalité et communication destinés aux parents séparés pour les aider à restaurer ou maintenir un dialogue.

Elle participe à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu’au Québec sur divers thèmes entre autres : la place de l’enfant en médiation familiale, les interventions adaptées aux couples séparés en conflits sévères, la conduite et l’animation de groupes de parents séparés ainsi que les groupes pour enfants de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale. Fondatrice de l'AIFI, elle a assumé la présidence de 2003-2013 et occupe le poste de vice-présidence depuis 2013. Son expérience dans l’accompagnement des enfants dans le cadre de la séparation de leurs parents est une référence méthodologique repérée par les médiateurs familiaux au plan national et international. Elle est auteure de nombreux articles sur le sujet et, notamment du livre : « Les parents se séparent, Pour mieux vivre la crise et aider son enfant » co-écrit avec Richard Cloutier et Harry Timmermans aux Éditions du CHU Sainte-Justine (2012).

**METHODES PEDAGOGIQUES**

* Apports théoriques, méthodologiques et résultats de recherches
* Vidéos
* Jeux de rôle
* Exercices individuels et de groupe
* Discussions de groupe
* Documentation

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

**PUBLIC DESTINATAIRE**

La formation est ouverte aux professionnels : aux médiateurs familiaux, assistants sociaux, psychologues, avocats et magistrats.

Le groupe est composé de 15 à 18 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Le groupe peut accueillir a minima douze professionnels. Si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

**DUREE ET DATES**

Cette session de formation est de deux jours : les 22 et 23 juin 2021, soit 14h au total.  
Les horaires sont fixés de 9h à 17h.

**LIEU**

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT ET VALIDATION**

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 280€ pour la session et par participant dans le cadre d’inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d’une prise en charge employeur.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d’une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (14 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une évaluation orale sera effectuée, par le formateur, à l’issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Formation

**L’AUDITION DU MINEUR PAR DELEGATION DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES**

***COMMENT RECUEILLIR LA PAROLE DE L’ENFANT, COMMENT LA RETRANSCRIRE ?***

**Jeudi 07 et vendredi 08 Octobre 2021**

***En Europe, la Convention Internationale des Droits de l’Enfant, dite Convention de New York, a contribué à la reconnaissance du statut de l’enfant mineur et de ses droits, notamment par le maintien de relation avec chacun de ses deux parents, de ses deux lignées. Ce texte apparait dans un contexte de développement de la psychologie de l’enfant et de ses besoins spécifiques.***

***Par ailleurs, notre société contemporaine se trouve confrontée à une modification des modèles familiaux et du nombre de séparations parentales. Le concept de « coparentalité » apparait dans les années 2000, rappelant la responsabilité des parents à l’égard de leurs enfants, notamment dans les situations de séparations/divorces.***

***La loi de 2007 relative à la protection de l'enfance a donné à tout enfant doué de discernement le droit de s'exprimer devant le Juge aux affaires familiales pour donner ses sentiments dans toute procédure qui le concerne.***

***L'audition de l'enfant peut présenter certains risques et place souvent l'enfant en situation de victime enjeu, victime otage et/ou victime décideur, même si le Juge ne recueille que son avis. Elle peut le fragiliser, l'enfant pouvant se trouver dans un piège qui peut se refermer sur lui.***

***L’audition de l’enfant peut, également, être déléguée à un auditeur désigné par le Juge et des expériences se développe en partenariat avec les Magistrats.***

***Le recueil de la parole de l’enfant n’est pas sans poser de nombreuses questions et nécessite une connaissance de sa construction psycho-affective, de ses réactions face à la séparation de ses parents et des techniques d’entretien et demeure un exercice complexe.***

***Cette formation a été conçue et initiée par Jocelyne DAHAN, médiatrice familiale D.E., auditrice de mineurs et formatrice. Elle a été transmise à Marie-Laure PESME qui l’anime à présent.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation portera sur une présentation de l’insertion, dans la Loi, de la parole de l’enfant, de la construction psycho-affective de l’enfant, de ses réactions face à la séparation de ses parents, des techniques d’entretien d’enfant et de la rédaction de son audition. Cette session de formation doit permettre de :









Présenter l’évolution du Droit quant à la place de l’enfant,

Sensibiliser au développement psycho-affectif de l’enfant et de ses besoins, Proposer des techniques d’audition d’enfant,

Présenter des expériences dans ce domaine.

**CONTENU**

Sensibiliser à la complexité du recueil de la parole de l’enfant,

* Outils et informations permettant d’appréhender l’audition de l’enfant,
* Constitution de tous les outils administratifs nécessaires.

**INTERVENANTS**

* **Marie-Laure PESME** : Médiatrice Familiale Diplômée d’État, elle a exercé en association conventionnée et actuellement en secteurlibéral. Formatrice et auditrice de mineur.
* **Catherine PORGE DORANGE** : Avocate au Barreau de Paris, Membre de ‘antenne des mineurs de Paris, Médiatrice, Formatrice.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

* Exposés théoriques,
* Mises en pratique,
* Vidéos,
* Mises en situation et échanges avec les participants.

En amont de la formation des documents seront adressés aux participants, ils constituent une base de données, un dossier sera, également, remis le premier jour de la formation.

**PUBLIC DESTINATAIRE**

Cette session de formation s’adresse aux : médiateurs familiaux et médiateurs en exercice et en formation, psychologues, intervenants en Espace de Rencontre, avocats et professionnels de l’action sociale.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Le groupe est composé de 15 à 18 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Le groupe peut accueillir a minima douze professionnels. Si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

**DUREE ET DATES**

Cette session de formation est de deux jours : les 7 et 8 octobre 2021, soit 14h au total.Les horaires sont fixés de 9h à 17h.

**LIEU**

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT ET VALIDATION**

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 280€ pour la session et par participant dans le cadre d’inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d’une prise en charge employeur.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d’une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (14 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une évaluation orale sera effectuée, par le formateur, à l’issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Formation

**ÊTRE INTERVENANT EN ESPACE RENCONTRE**

**Module 1 : Jeudi 23 et vendredi 24 Septembre 2021**

**Module 2 : Jeudi 09 et vendredi 10 Décembre 2021**

***Aujourd’hui les séparations/les divorces sont de plus en plus importants, environ 50% des couples sont concernés par ces situations familiales et de plus en plus précocement, l’âge moyen des enfants est de cinq ans. Ces situations peuvent avoir pour conséquence un conflit aigu entre les parents et une rupture de relation entre le parent qui ne partage pas le quotidien de la vie de l’enfant. Ce conflit peut s’installer voire s’enkyster.***

***L’objectif de l’Espace Rencontre est de permettre l’accès de l’enfant à ses deux parents, parfois d’établir ou rétablir le lien, de restaurer à minima une relation souvent endommagée, et de garantir à l’enfant la possibilité d’avoir accès à chacun de ses deux parents, à ses grands-parents dans un espace apaisé et contenant.***

***La rencontre avec les familles sollicite fortement, et à plusieurs titres, les professionnels appelés à travailler dans ces espaces d'accueil : confrontation à la dualité amour/haine, au conflit non résolu et agi, à la violence physique et morale sur les adultes, mais également aux violences subies par l'enfant tiraillé entre ses deux parents séparés et objet de pressions affectives contradictoires et destructrices.***

***Initiés à la fin des années 80 ces espaces se sont construits en regard des changements familiaux, de l’augmentation du nombre des séparations et en prenant appui sur la Convention Internationale des Droits de l’Enfant.***

***Cette posture professionnelle nécessite un renforcement des acquis professionnels pour déterminer une méthode d’accompagnement et d’intervention spécifique***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour objectifs :

* De repérer l’évolution sociologique de la famille et des rôles parentaux.
* De mieux connaître la construction identitaire et psychoaffective de l’enfant, ses réactions face au conflit de ses parents, les processus d’attachement.
* D’évaluer la relation du parent, qui vit au quotidien avec l’enfant, avec le parent qui doit se conformer aux rencontres avec l’enfant dans cet espace.
* D’approfondir les connaissances du Droit de la Famille qui encadre la parentalité, la filiation, la Protection de l’Enfance et les Droits de l’Enfant, le principe du contradictoire dans le cadre de la procédure, repérer les différents acteurs du champ judiciaire et la lecture des décisions rendues par le Magistrat.
* De construire une posture spécifique à l’accompagnement de ces situations de ruptures de relations intrafamiliales dans lesquelles l’enfant est un enjeu du conflit de ses parents.

**CONTENUS DE LA FORMATION**

Cette session de formation se décompose en deux modules :

**MODULE 1**

* L’historique des Espaces Point Rencontre et leur évolution
* La famille aujourd’hui : évolution
* Déontologie des espaces rencontres
* Accueillir et accompagner la demande
* Les différents écrits en Espace Rencontre
* Confidentialité et information préoccupante, signalement

**MODULE 2**

* L’enfant et l’adolescent (construction identitaire)
* L’enfant face à la séparation parentale conflictuelle
* Méthodologie des entretiens/ Les écrits
* L’autorité parentale et les droits du mineur
* Travailler avec les Magistrats et les avocats (et l’avocat du mineur)
* Approfondissement des techniques d’entretien
* Bilan

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

**INTERVENANTS**

* **Marina BARTE**, médiatrice familiale Diplômée d’État, elle est juriste de formation initiale, coordinatrice du service de

Médiation Familiale de l’association ESPEREM (75010) formatrice, formée à l’analyse des pratiques

professionnelles (GAP) et à la thérapie familiale systémique.

* **Jocelyne DAHAN**, médiatrice familiale Diplômée d’État, formatrice et analyseur de pratiques professionnelles

depuis de nombreuses années (Médiateurs généralistes, médiateurs familiaux, avocats spécialisés en Droit de la

Famille, professionnels de l’Action Sociale, directeurs et encadrants de services de médiation familiale). Analyse des

Pratiques Professionnelles des Médiateurs, médiateurs Familiaux, Avocats et Directeurs et encadrants de services

de médiation

* **Marc JUSTON**, Magistrat de 1976 à 2015, il l’est encore à ce jour mais à titre temporaire. Depuis plus de 15 ans, il assure des formations sur les modes amiables de règlement des différends, notamment en médiation familiale et sur certains aspects du droit de la famille (notamment : l’audition de l’enfant, le dysfonctionnement parental grave, les outils du juge aux affaires familiales, la médiation familiale, les négociations financières), ½ j.
* **Gabrielle DOUÏEB**, psychologue clinicienne, spécialisée dans la prise en charge d’enfants témoins de violences intrafamiliales, ½ j.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

Une approche théorique des différentes thématiques. Des mises en situation, des études de cas permettront aux participants d'analyser les multiples aspects juridiques de ces situations, de consolider leur posture professionnelle.

Des documents, constituant une banque de données, seront adressés par mail en amont de la formation. Un document support de la formation sera remis sur place.

**PUBLIC DESTINATAIRE**

Les intervenants d’Espaces Rencontre : professionnels du champ du social, de la psychologie et/ou du Droit.

**DUREE ET DATES**

Cette session de formation est de quatre jours : les 23 et 24 septembre ainsi que les 9 et 10 décembre 2021, soit 28h au total.  
Les horaires sont fixés de 9h à 17h.

**LIEU**

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT**

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 560€ pour la session et par participant dans le cadre d’inscription individuelle ; de 175€/j soit 700€ pour la session et par participant dans le cadre d’une prise en charge employeur.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d’une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (28 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l’issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Formation

**ACCOMPAGNER ET GERER LES EMOTIONS DANS LE CONTEXTE DES CONFLITS FAMILIAUX**

**LUNDI 04 ET MARDI 05 OCTOBRE 2021**

***La notion d’émotion est très prégnante lors des conflits familiaux et, notamment dans le contexte de séparation parentale. Les personnes accueillies sont souvent fragilisées par ces situations qui peuvent entraîner des bouleversements dans leur vie. Chacun est amené à vivre des moments intenses sur le plan émotionnel. Le professionnel qui les accompagne quant à lui n’est pas à l’écart de ces émotions : celles des personnes reçues et les siennes propres. Si l’émotion est bien présente lors de ces entretiens, c’est une notion qui n’est pas toujours facile à appréhender, à accompagner, à réguler.***

***La gestion des émotions interroge autant les personnes concernées par la situation que le professionnel. Aussi, cette session de formation continue propose un approfondissement des connaissances sur divers aspect, et notamment : le rôle des émotions, leur provenance et leurs manifestations. Elle permettra également un travail de réflexion sur la manière de les intégrer et de les utiliser au sein de l’espace professionnel.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour objectifs :

* Approfondir ses connaissances sur la notion d’émotion et ses caractéristiques particulières.
* Se familiariser avec la manifestation des émotions au niveau des personnes reçues et face à ses propres émotions.
* Découvrir le rôle des émotions et leur utilité en entretien.
* Renforcer son savoir faire face aux problématiques liées aux émotions.

**CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION**

**Lundi 4 octobre 2021**

Jour 1 : L’émotion et ses caractéristiques

* Accueil. Présentation de la session de formation & recueil des attentes
* La notion d’émotion (définition, origine, typologie)
* Le rôle des émotions (leur utilité et l’approche rationnelle)
* La manifestation des émotions (influence culturelle, influence du genre)
* L’accueil des émotions (leur spécificité dans l’espace judiciaire, thérapeutique et de médiation)

**Mardi 5 octobre 2021**

Jour 2 : Le comportement du professionnel face aux émotions

* Les émotions des personnes reçues.
* L’expression des émotions (un outil et ses limites)
* Les émotions spécifiques (peur, colère, tristesse, joie)
* Le professionnel face à ses propres émotions.
* L’intelligence émotionnelle (reconnaissance et identification, mise à distance et réappropriation).
* Bilan & évaluation de la session de formation

**INTERVENANT**

**Marie-Laure PESME** : Médiatrice Familiale Diplômée d’État, elle a exercé en association conventionnée et actuellement en secteurlibéral. Formatrice et auditrice de mineur.

**METHODES PEDAGOGIQUES**







Apports théoriques,

Vidéos

Jeux de rôle

* Exercices individuels et de groupe
* Discussions de groupe

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

**PUBLIC DESTINATAIRE**

La formation est ouverte aux professionnels : Les médiateurs familiaux titulaires du DEMF, les médiateurs familiaux en formation, les médiateurs, les avocats, les intervenants en Espace de Rencontre, les psychologues, les professionnels de l’Action Sociale.

Le groupe est composé de 15 à 18 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Le groupe peut accueillir a minima douze professionnels. Si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

**DUREE ET DATES**

Les lundi 4 et mardi 5 octobre 2021 de 9h à17h00, soit quatorze heures.

**LIEU**

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT ET VALIDATION**

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 280€ pour la session et par participant dans le cadre d’inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d’une prise en charge employeur.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d’une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (14 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l’issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Formation

**FORMATION AU « PARCOURS DE RELIANCE » SEPARATION PARENTALE**

**Un outil bref, efficace et innovant pour accompagner les enfants de parents séparés (4-12 ans) en difficulté.**

**Module 1 : mardi 16 et mercredi 17 Novembre 2021**

**Module 2 : jeudi 18 et vendredi19 Novembre 2021**

**Module 3 : lundi 29, mardi 30 Novembre et mercredi 1er Décembre 2021**

***Les premières victimes de l’éclatement du couple parental sont les enfants. Somatisations diverses, chutes des performances scolaires ou de l’attention, serviabilité exagérée, colères ou parentisation... Les tentatives de protestation et les signes d’une mauvaise adaptation à la nouvelle situation familiale sont multiples et polymorphes, laissant souvent médecins et parents désemparés.***

***Le « Parcours de reliance », un protocole de prévention précoce créé il y a plus de vingt ans par Marie-Dominique Genoud en Suisse romande, donne aux enfants, en cinq semaines, l’occasion de reconstruire une cohérence entre leur histoire et leurs ressentis et de retrouver une certaine sécurité, permettant ainsi aux signes de souffrance développés depuis la rupture de s’atténuer, voire de disparaître.***

***Les statistiques calculées sur les évaluations faites par les familles avant et après ces cinq séances sont parlantes : un mieux pour 92% des signes, une décrue importante pour 50%. Une fois formé et sur avis favorable des formateurs, vous faites partie du réseau des professionnels agréés As’trame France, ce qui vous autorise à mener des Parcours de reliance en individuel ou en groupe de trois enfants maximum dans votre cadre de travail habituel. Votre stage pratique est un Parcours de Reliance conduit pour l’association et assorti de trois tutorats d’aide.***

***Le renouvellement de l’agrément est annuel, aux conditions, entre autres, d’être membre, à jour de sa cotisation, de l’association et de participer de temps en temps aux supervisions ou intervisions qui se déroulent en vidéoconférence. Le Comité de l’association est très disponible, et un site dédié avec espace personnel et documents est mis à votre disposition.***

***Cette formation est pratique et impliquante. Informations complètes et téléchargements sur www.astrame.org. Programme détaillé envoyé sur demande pour inscription.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

* Mise à jour et en commun des connaissances préalables indispensables sur les ruptures de liens, les pertes et séparations des enfants, revues à la lumière de l'expérience As'trame et de ses outils
* Pratique des techniques sous- jacentes au Parcours de reliance
* Transmission et expérimentation des outils et jeux à utiliser en fonction des séances, des âges des enfants

**CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION**

* Module MTE (L’enfant en deuil d’un proche et face à la séparation parentale)
* 19 & 20 Novembre : Module MBP (Les techniques sous-jacentes au Parcours de reliance)
* 29, 30 Novembre & 1er Décembre : Module PR EPS (Mener un Parcours de reliance « séparation parentale »)

**INTERVENANTS**

* **Brigitte LE BORGNE** : proche de Marie-Dominique Genoud, musicienne et pédagogue, elle a fondé en France en 2010 l’association « Après la rupture - As’trame France dont elle est Présidente. Brigitte a créé les formations, anime le réseau des professionnels agréés, assure la notoriété du protocole et l’accueil des familles.
* **Odile BRETTE-DUCLARY** : après 13 ans dans les financements internationaux, Odile s’est formée à la psychologie du travail au CNAM (Conservatoire National des Arts et Mériers) et est certifiée Activation du Développement Vocationnel et Personnel (ADVP), Golden et maître praticien Programmation Neuro- Linguistique (PNL).
* **Marie-Christine PRIOLLAUD** : spécialisée dans l’accompagnement d’un public fragilisé par des ruptures de liens, Marie- Christine a développé, depuis 16 années, une expertise dans le Conseil en développement de ressources personnelles auprès de personnes, en perte de repères et démunies dans l’organisation de leur quotidien, à la suite d’une épreuve. Titulaire du Diplôme Universitaire de deuil et travail de deuil, Marie- Christine anime des actions de formations spécialisées dans l’accompagnement du deuil, et dirige l’association Arc-en-ciel qu’elle a fondé au Mans..
* **Corinne HERBET-DAOUI** : médiatrice familiale depuis quinze ans, Corinne a dirigé l’l'APCE 95 et fait activement connaître le Parcours de reliance sur le Val d’Oise et l’Oise. Elle bénéficie aujourd’hui du soutien de la CAF 95 et travaille avec les Programmes de Réussite Educative du 95 et du 60 avec les Parcours de reliance.

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

**METHODES PEDAGOGIQUES**

Séances thématiques interactives, apports théoriques, partage des expériences, pédagogie de l’Alternance, cas concrets, travaux de groupes, intervenants, tutorats physiques ou en formation ouverte à distance.

**PUBLIC DESTINATAIRE**

Cette session de formation s’adresse aux : médiateurs familiaux titulaires du DEMF, médiateurs familiaux en formation, médiateurs généralistes, avocats, intervenants en Espace de Rencontre, psychologues, professionnels de l’Action Sociale.

Le groupe est composé de 12 participants a minima et 14 participants au maximum, si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets.

**DUREE ET DATES**

Sept journées les 16, 17, 18, 19, 29, 30 novembre et 1er décembre 2021, soit un total de 49 heures de formation.

* 16 & 17 Novembre : Module MTE (L’enfant en deuil d’un proche et face à la séparation parentale)
* 19 & 20 Novembre : Module MBP (Les techniques sous-jacentes au Parcours de reliance)
* 29, 30 Novembre & 1er Décembre : Module PR EPS (Mener un Parcours de reliance « séparation parentale »)

Les horaires sont prévus de 9h à 17h.

**LIEU**

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT ET VALIDATION**

Le coût de cette session de formation est de 140€/jour soit 980€ pour la session et par participant dans le cadre d’inscription individuelle ; de 175€/j soit 1225€ pour la session et par participant dans le cadre d’une prise en charge employeur.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d’une prise en charge par votre OPCO, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (49 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l’issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

**L’agrément As’trame France®**

Il vous autorise à mener des « parcours de Reliance » dans votre cadre professionnel. Le renouvellement de l’agrément est annuel, aux conditions, entre autres, d’être membre, à jour de sa cotisation, de l’association et de participer de temps en temps aux supervisions ou intervisions qui se déroulent en vidéoconférence.

**« As’trame" et « parcours des Reliance » sont des marques déposées®.**

**Pour toute information complémentaire,** vous pouvez prendre contact avec le

Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Formation



**ANALYSE DE LA PRATIQUE ET SUPERVISION**

**EN MEDIATION FAMILIALE**

**

**ANALYSE DE LA PRATIQUE DES MEDIATEURS FAMILIAUX, MEDIATEURS GENERALISTES, AVOCATS DROIT DE LA FAMILLE, DIRECTEURS & ENCADRANTS DE SERVICES DE MEDIATION, SUPERVISION DE MEDIATEURS FAMILIAUX.**

**Journées, demi-journées, à la carte, en groupe ou en individuel ou à distance.**

**Formateurs : Marina BARTE, Jocelyne DAHAN, Muriel PICARD BACHELERIE, Michel LOPEZ, Stéphanie VAUTIER**

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec :**

**le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail** [**pole.formation@lfsm.fr**](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

**11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - E-mail :** [**pole.formation@lfsm.fr**](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

**N° d’organisme de formation : 11750205875 N°SIRET 784 361 222 000 10**

Formation

**ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**DES MEDIATEURS FAMILIAUX**

**DE JANVIER 2021 A DECEMBRE 2021**

***Conformément aux textes qui réglementent le métier des médiateurs familiaux l’Analyse de la Pratique est obligatoire dans le cadre de l’exercice de la médiation familiale mais aussi, pour la présentation des dossiers de demande de Validation des Acquis et de l’Expérience, qui permettra le maintien de ce métier. L’Analyse de la Pratique permet de renforcer et/ou de développer les acquis théoriques et d’éviter les risques de « dérapages » professionnels, d’alliance tout en actualisant ses connaissances théoriques. Il s’agit d’une approche concrète permettant de conceptualiser sa pratique en interrogeant les actes professionnels qui peuvent être posés de manière plus empirique.***

***Ce travail prend ses fondements dans les principes déontologiques sur lesquels le médiateur familial construit sa pratique et, notamment : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour objectifs :

* Permettre aux professionnels de comprendre les difficultés liées à leur pratique, éviter les « jeux d’alliances », repérer et analyser comment s’opèrent les dysfonctionnements, l’utilisation du cadre et de l’espace de médiation par les personnes, par le médiateur. Approfondir les connaissances théoriques et, notamment, le contexte international (aspects légaux, psychologiques, sociologiques, culturels et leurs incidences sur le fonctionnement des groupes familiaux).
* Pouvoir mieux maîtriser la méthodologie d’intervention spécifique aux différents contextes d’application de la médiation.

**CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION**

* Actualisation des techniques, courants et théories utilisées dans le cadre de l’exercice des fonctions professionnelles.
* Actualisation du cadre légal d’exercice de la médiation familiale
* Actualisation du Droit de la Famille.
* Approfondissement des techniques d’entretiens familiaux.
* Approfondissement des approches psychologiques de l’enfant, du couple, du conflit.

**INTERVENANTS**

L’analyse de la pratique est animée par l’un de nos formateurs, en regard des jours :

* **Marina BARTE,** médiatrice familiale Diplômée d’État, elle est juriste de formation initiale, coordinatrice du service de Médiation Familiale de l’association ESPEREM (75010) formatrice, formée à l’analyse des pratiques professionnelles (GAP) et à la thérapie familiale systémique.
* **Jocelyne DAHAN**, médiatrice familiale Diplômée d’État, formatrice et analyseur de pratiques professionnelles depuis de nombreuses années (Médiateurs généralistes, médiateurs familiaux, avocats spécialisés en Droit de la Famille, professionnels de l’Action Sociale, directeurs et encadrants de services de médiation familiale). Analyse des Pratiques Professionnelles des Médiateurs, médiateurs Familiaux, Avocats et Directeurs et encadrants de services de médiation.
* **Muriel PICARD BACHELERIE,** médiatrice familiale Diplômée d’État, formatrice et responsable pédagogique duDEMF (IFOMENE – Paris), formée à l’Analyse des Pratiques Professionnelles elle anime des groupes depuis douze années. Analyseur des Pratiques Professionnelles des Médiateurs, médiateurs Familiaux et Avocats.
* **Michel LOPEZ**, médiateur familial Diplômé d’État, formé à la Thérapie Familiale Analytique, Institut de PsychanalyseGroupale et familiale de Paris, formé à l’Analyse des Pratiques Professionnelles, formateur. Analyse des Pratiques Professionnelles de Médiateurs Familiaux et supervision. Il anime des groupes de professionnels depuis plus de dix années.
* **Stéphanie VAUTIER, médiatrice familiale Diplômée d’État, formée à l’analyse des pratiques professionnelles (GAP), Directrice d’Impulsion 54, formatrice, elle anime des groupes d’analyse des pratiques professionnelles depuis plus de dix ans.**

Nos formateurs sont en contrôle de leur pratique et se soumettent à la formation continue pour accompagner l’évolution de leur fonction. Ils s’engagent à la mise en œuvre et au respect des valeurs inhérentes à l’exercice du métier de médiateur et, notamment : la confidentialité, la liberté de parole, le respect de chacun.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

* Travail dont le support est la présentation de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif́ avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques. La confidentialité s’applique à tous, formateur inclus,
* L’exposé des situations se fera à partir d’une présentation orale et/ou avec un support. L’analyse de la Pratique Professionnelle des médiateurs familiaux est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

**PUBLIC DESTINATAIRE**

La formation est ouverte aux médiateurs familiaux en exercice, titulaires du diplôme d’État les médiateurs en exercice dans le contexte familial. Les médiateurs sont répartis par groupe pluri-institutionnel du lundi au vendredi.

Le groupe est composé de 7 à 10 participants. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Le groupe peut accueillir a minima sept professionnels. Si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

**DUREE ET DATES**

Six séances annuelles par an en journée, demi-journée ou soirée du lundi au vendredi de l’exercice 2021 soit a minima 21 heures annuelles.

**LIEU**

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT ET VALIDATION**

Le cout̂ pour l’ensemble du groupe des médiateurs familiaux est de 110€/journée, ́soit 660€ pour les six journées annuelles, 330€ pour 6 demi-journées ou soirées. Le paiement s’effectue annuellement sur facturation.

Pour les sessions en soirée d’analyse de la pratique et les sessions de supervision nous contacter pour obtenir un devis.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (42 ou 21 heures) sera délivrée à l’issue de la session.

Une convention de formation avec l’employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d’inscription.

A la fin de chaque journée une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d’ajuster le mode pédagogique. À l’issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire anonyme de satisfaction est remls à chaque participant.

Son analyse permet aux formateurs d’ajuster leur mode d’intervention au plus près des attentes des participants.

**Nous sommes à votre disposition pour étudier votre demande individuelle**

**ou de groupe**

**pour l’analyse de la pratique des médiateurs, des avocats, des encadrants de services de médiation familiale.**

**N’hésitez pas à nous contacter nous vous adresserons tous les renseignements accompagnés d’un devis !**

Formation

**ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**DES ENCADRANTS ET DIRECTEURS DE**

**SERVICES DE MEDIATION FAMILIALE**

**DE JANVIER 2021 A DECEMBRE 2021**

***Les premiers espaces de médiation familiale ont vu le jour, dans les années 90, sous l’impulsion de pionniers que l’on pourrait qualifier de « figures charismatiques », occupant à la fois la place de médiateur familial, de responsable voire de formateur.***

***Mais à ce jour, et depuis l’institutionnalisation de la médiation familiale et de sa reconnaissance sociale les services, sous le statut associatif, se sont structurés mais les complexités économiques n’ont pas encore permis la répartition de manière plus équitable des fonctions de médiateurs et d’encadrement. Ces exercices professionnels à « double niveau » peuvent être source de paradoxe et de complexité. Un accompagnement spécifique en direction des professionnels exerçant cette double fonction est nécessaire et permet un soutien et un étayage indispensables.***

***Ce travail prend ses fondements dans les principes déontologiques sur lesquels le médiateur familial construit sa pratique et, notamment : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour objectifs :

* Connaître et analyser les fonctionnements des institutions partenaires et celles qui encadrent l’exercice de la médiation familiale.
* Actualisation du cadre légal et des politiques familiales ayant une incidence sur l’exercice de la médiation familiale.
* Analyser et faire évoluer sa pratique managériale au sein de l’institution.
* Construire et développer les outils nécessaires à l’organisation du travail.
* Définir des projets des actions et réfléchir aux modalités de leur mise en œuvre.
* Analyser sa posture de médiateur familial dans ce cadre institutionnel et les paradoxes de cette double fonction

**CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION**

* Connaître et analyser les fonctionnements institutionnels.
* Construire tous les outils pour améliorer son mode managérial (entretiens de recrutement, professionnels, demandes de subventions et rapports d’activité...)
* Repérer et analyser la place et la fonction de la médiation familiale en regard des discours de politiques familiales.

**INTERVENANT**

Ces séances d’analyse de la pratique professionnelle sont animées par Jocelyne DAHAN, médiatrice familiale Diplômée d’État, titulaire d’un Master 2 option « gestion, formation », elle est formatrice et analyseur de pratiques professionnelles depuis de nombreuses années, notamment auprès de Médiateurs généralistes, médiateurs familiaux, avocats spécialisés en Droit de la Famille, professionnels de l’Action Sociale, directeurs et encadrants de services de médiation familiale.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

* Travail dont le support est la présentation de situations prises en charge par les professionnels et permettant un échange et une analyse réflexifs avec le groupe et avec le formateur. La confidentialité s’applique à tous, formateur inclus,
* L’exposé des situations se fera à partir d’une présentation orale et/ou avec un support. L’analyse de la Pratique Professionnelle des médiateurs familiaux est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

**PUBLIC DESTINATAIRE**

Le groupe composé de 7 à 10 participants il s’adresse aux professionnels suivants : médiateurs familiaux diplômés d’état, en exercice et assurant une fonction d’encadrement du service de médiation familiale soit en qualité de directeur, de chef de service et/ou de coordinateur. Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

**DUREE ET DATES**

Quatre séances annuelles d’une journée en présentiel et une journée à distance, soit 35 heures annuelles. Ces journées sont planifiées de la manière suivante :

* En présentiel : lundi 18 janvier, jeudi 3 juin, lundi 20 septembre, lundi 6 décembre 2021.
* A distance : mercredi 7 avril 2021.

**LIEU**

A Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT ET VALIDATION**

Le cout̂ pour l’ensemble du groupe des médiateurs familiaux est de 110€/journée, ́soit 550€ pour les cinq journées annuelles. Le paiement s’effectue annuellement sur facturation.

Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi de 35 heures sera délivrée à l’issue de la session.

Une convention de formation avec l’employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d’inscription.

A la fin de chaque journée une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d’ajuster le mode pédagogique. À l’issue de la session une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire anonyme de satisfaction est remis à chaque participant.

Son analyse permet aux formateurs d’ajuster leur mode d’intervention au plus près des attentes des participants.

Formation

**SUPERVISION DE LA PRATIQUE**

**DES MÉDIATEURS FAMILIAUX**

**Quatre séances annuelles :** **jeudi 18 Mars – mercredi 03 Juin – mardi 21 Septembre et mardi 07 Décembre 2021**

***Si l’analyse de la pratique est régie par les textes qui réglementent le métier des médiateurs familiaux et la rendent obligatoire, la supervision est une démarche libre, volontaire et personnelle qui vise à s’interroger de situations rencontrées en médiation familiale au regard de sa propre histoire personnelle.***

***La Fédération Nationale des Centres de Médiation Familiale la présente sous la forme d’un « désencombrement psychique » nécessaire pour être en capacité de mieux traiter les situations. Elle vise à mettre des mots sur des émotions.***

***« Le groupe de supervision permet à chaque professionnel de réfléchir à ses interventions, ses impasses, sa posture, d’identifier son rapport personnel au conflit ainsi que ses propres représentations du couple, de la famille, de la parentalité qui sont inévitablement mobilisés lors des rencontres de médiation ».***

***Le travail s’effectue dans le même respect des principes déontologiques de la pratique des médiateurs familiaux : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.***

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Cette formation a pour principal objectif de permettre aux professionnels pratiquant la médiation familiale de mieux comprendre les difficultés liées à leur pratique au regard de leur vécu personnel afin de pouvoir se distancier de leur objet de travail.

**CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION**

* Approfondissement des techniques d’entretiens familiaux.
* Approfondissement des approches psychologiques de l’enfant, du couple, du conflit.

**INTERVENANT**

* **Michel LOPEZ**, médiateur familial Diplômé d’État, formé à la Thérapie Familiale Analytique, Institut de PsychanalyseGroupale et Familiale de Paris, formé à l’Analyse des Pratiques Professionnelles, formateur.

**METHODES PEDAGOGIQUES**

* Travail dont le support est la présentation de situations prises en charge par le superviseur permettant un échange réflexif́avec le groupe et avec le formateur, une compréhension des mécanismes psychiques à l’œuvre dans l’espace de médiation. La confidentialité́ s’applique à tous, formateur inclus,
* L’exposé des situations se fera à partir d’une présentation orale et/ou avec un support.

**PUBLIC DESTINATAIRE**

La formation est ouverte aux médiateurs familiaux en exercice, titulaires du diplôme d’État les médiateurs en exercice dans le contexte familial.

Le groupe est composé de 5 à 8 participants. Si ce nombre n’est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d’annuler la session.

**DUREE ET DATES**

Quatre journées programmées les 18 mars, 3 juin, 21 septembre et 7 décembre 2021.

Les horaires sont fixeś de 9h à 16h̀, soit un total de 24 heures de formation sur l’année 2021.

**LIEU**

A Paris. LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

**COUT ET VALIDATION**

Le cout̂ est de 110€/journée, ́soit 440€ pour les quatre journées annuelles. Le paiement s’effectue annuellement sur facturation. Cette session de formation s’inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (24 heures) sera délivrée à l’issue de la session. Une convention de formation avec l’employeur est adressée sur demande.



**FICHE DE DEMANDE D’INSCRIPTION**

**Organisme de formation n° 11 75 020 58 75**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé de la formation :** |  |  |
| **Dates :** |  |  |
| **Vos attentes :** | **□ oui** | **□ non** |
| **Souhaitez-vous une convention de formation :** |

**PARTICIPANT**

□ **Mme** □ **M.**

**Nom :**

**Prénom :**

**Fonction :**

**Tél. :** **E-mail\* :**

*Obligatoire : les convocations de stage sont envoyées par e-mail exclusivement*

**Adresse\* :**

**Code postal :** **Ville :**

*\* Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir un éventuel courrier*

**EMPLOYEUR**

**Nom de l’organisme :**

**Adresse\* :**

**Code postal :** **Ville :**

**Tél. :** **E-mail\* :**

**Date d’inscription et Signature**

*Merci de bien vouloir envoyer votre demande d’inscription au plus tard un mois et de votre chèque d’acompte de 100 euros avant le début du stage à la Ligue Française pour la Santé Mentale par courrier au Pôle Formation/LFSM, 11, rue Tronchet, 75008 Paris, ou par mail* [*pole.formation@lfsm.fr*](mailto:pole.formation@lfsm.fr)

**NE PAS OUBLIER DE REMPLIR CETTE PARTIE DE LA FICHE D’INSCRIPTION. MERCI !**

**Mon activité professionnelle actuelle :**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mes attentes pour cette session de formation**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

***Merci !***